



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 juillet 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juillet 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 juillet 2008

**Acceptation du retrait des collectivités adhérentes à la compétence
facultative 'Eau' du SIEDS**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M.
Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank
MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jean-Pierre GAILLARD - M.
Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-
CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M.
Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick
DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Gaëlle MANGIN -
Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

Amaury BREUILLE donne pouvoir à Bernard JOURDAIN - Josiane METAYER donne
pouvoir à Jacques TAPIN - Delphine RENAUD-PAGE donne pouvoir à Pascal
DUFORESTEL - Anne LABBE donne pouvoir à Nathalie SEGUIN - Nicole GRAVAT donne
pouvoir à Denis THOMMEROT - Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude
SUREAU - Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Alain PIVETEAU
donne pouvoir à Christophe POIRIER - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frank
MICHEL - Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN - Elisabeth
BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2008

DELIBERATION D20080278

SECRETARIAT GENERAL

**Acceptation du retrait des collectivités adhérentes à la
compétence facultative 'Eau' du SIEDS**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Vu l'article L. 5212-16 du CGCT ;

Vu la délibération du comité syndical du SIEDS en date du 26 juin 2006 décidant de la cessation d'exploitation de la régie des eaux du SIEDS ;

Vu la délibération du comité syndical du SIEDS en date du 26 mai 2008 décidant la fin de la compétence facultative « eau » du SIEDS ;

Vu les délibérations par lesquelles les membres du SIEDS ont décidé de leur retrait de la compétence « eau » du SIEDS ;

Considérant que le SIEDS a cessé d'exercer la compétence facultative « eau » du SIEDS par délibérations susmentionnées ;
Considérant que conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire pour se prononcer sur le retrait envisagé ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le retrait des communes et des syndicats d'adduction d'eau potable de la compétence facultative « eau » du SIEDS ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le retrait de la compétence facultative « eau » du SIEDS des communes et syndicats ci-après :
 - o Cherveux Saint-Christophe
 - o Germond Rouvre
 - o Magné-Niort-Coulon-Bessines
 - o Melle
 - o Pamproux
 - o Seneuil
 - o Soudan
 - o Saint-Léger-de-la-Martinière
 - o Saint-Martin-les-Melle
 - o Saint-Pompain
 - o Saint-Remy
 - o Sainte Blandine

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	03

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD